



Règlement du Jeu-Concours Calendrier de l'Avent FACOM et DEWALT

1. La société RS Components SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé rue Norman King, 60000 Beauvais (l' « Organisateur »), organise un jeu-concours nommé Calendrier de l'Avent Facom et Dewalt (le « Jeu »), accessible via le site internet de l'Organisateur du 1^{er} décembre 2024 au 24 décembre 2024.
2. Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur, de ses filiales, y compris de la famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs, enfants) et les membres du ménage de l'un de ses employés, ni toute autre entreprise ou personne ayant des liens professionnels avec ou directement impliqués dans l'administration du Jeu. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Le participant ne pourra participer qu'une (1) seule fois par jour, toute participation multiple est interdite.
3. Pour participer au Jeu, un participant admissible doit soumettre une participation conformément aux présentes modalités. La participation au Jeu constitue l'accord total et inconditionnel du participant et l'acceptation du présent règlement (ci-après le « Règlement ») et des décisions de l'Organisateur prises conformément à celui-ci, qui sont définitives et contraignantes. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.
4. Pour soumettre une candidature valide, un participant doit remplir le formulaire disponible sur le site internet de l'Organisateur avec les informations suivantes :
 - Prénom
 - Nom
 - E-mail
 - Adresse postale
 - Ville
 - Pays/Région
 - Numéro de téléphone
 - Nom de l'entreprise

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée.

5. Les lots à gagner sont les suivants :
 - 1) 1 coffret accessoires 100 ans d'une valeur de 49€
 - 2) 1 Lot de 3 sweats 100 ans (taille XL) d'une valeur de 45€
 - 3) 5 paires de gants (taille L) d'une valeur de 20€
 - 4) 1 lampe de poche Dewalt d'une valeur de 109€
 - 5) 1 enceinte Dewalt d'une valeur de 89€
 - 6) 5 coffrets métal comprenant 13 forets pour le métal à pointe centreuse d'une valeur de 53,90€
 - 7) 1 Organiseur TSTAK d'une valeur de 45€
 - 8) 1 Gonfleur compact (sans batterie ni chargeur) d'une valeur de 165€
 - 9) 1 Coffret TSTAK mobile d'une valeur de 99€
 - 10) 1 Perforateur SDS+ d'une valeur de 245€
 - 11) 1 Multi cutter filaire + accessoires d'une valeur de 339€



- 12) 1 Kit 100 ans (Perceuse + mesure 5m + coffret accessoires) d'une valeur de 259€
 - 13) 1 Jeu de 6 clés à poignées en T 6 pans d'une valeur de 35,90€
 - 14) 1 Coffret de douilles ¼ « hexagonales avec cliquets R.180 d'une valeur de 66,40€
 - 15) 1 Tournevis PROTWIST 3 en 1 à cliquet + 28 embouts de vissage d'une valeur de 66,50 €
 - 16) 1 Boîte à outils textile 20" renforcée d'une valeur de 67,50€
 - 17) 1 Boite textile à roulettes d'une valeur de 108,50€
 - 18) 5 Coffrets cliquet manche rotatif + douilles 1/4" 6 pans - boîte NANO d'une valeur de 157,70€
 - 19) 1 Coffret de douilles et embouts 1/4 mixtes avec poignée double cliquet d'une valeur de 189€
 - 20) 1 Jeu de 12 tournevis PROTWIST + ratelier d'une valeur de 62,10€
 - 21) 1 Jeu de 8 clés mixtes à cliquet en étui pocket 8 à 19 mm d'une valeur de 162,80€
 - 22) 1 Pince-clé 250 mm – série cpe d'une valeur de 58,80€
 - 23) 1 Lampe à LED FVS pocket Version 2020 d'une valeur de 79,80€
 - 24) 1 Lampe stylo professionnelle rechargeable d'une valeur de 56,90€
6. Aucun lot n'est transférable. Un gagnant ne peut prétendre à une contrepartie en espèces ou à d'autres substitutions de quelque nature que ce soit.
 7. Il est strictement interdit au gagnant de vendre le lot à un tiers.
 8. Le tirage au sort sera réalisé à l'aide d'un outil logiciel automatisé garantissant l'impartialité du processus. Ce logiciel sélectionnera aléatoirement les gagnants, en prenant en compte les critères de participation sur le site internet. Un tirage au sort aura lieu chaque vendredi (06/12/2024 ; 13/12/2024 ; 20/12/2024 ; 28/12/2024), sous la supervision de l'Organisateur, afin d'assurer le bon déroulement et la transparence du processus. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants sont informés que le tirage au sort repose sur un processus automatisé. Cependant, en vertu de l'Article 22 du RGPD, les participants ont le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée produisant des effets juridiques ou impactant de manière significative leur situation. Dans le cadre du Jeu, les décisions liées au tirage automatisé n'engendrent pas d'effets juridiques significatifs. Toutefois, si un participant souhaite contester le processus ou exercer son droit à l'intervention humaine, il pourra contacter qualite.mail@rs.rsgroup.com dans un délai de sept (7) jours après la date du tirage au sort. L'Organisateur s'engage à traiter avec sérieux toute réclamation relative au tirage, mais se réserve le droit de ne pas procéder à un nouveau tirage si aucun vice manifeste n'est constaté dans le déroulement du tirage initial.
 9. Les gagnants seront informés individuellement via un email. Avec leur consentement explicite, leur nom pourra être publié publiquement.
 10. Si un gagnant tiré au sort ne se manifeste pas dans un délai d'une (1) semaine après la fin du Jeu, le lot sera annulé et, à la discrétion de l'Organisateur, un gagnant alternatif sera sélectionné en utilisant le même processus de tirage au sort.
 11. Toute donnée à caractère personnel fournie par un participant lors de la soumission d'une candidature peut être traitée et stockée par l'Organisateur et ses éventuels sous-traitants pour les besoins de l'administration du Jeu et à toute autre fin promotionnelle raisonnable et connexe. L'information recueillie est soumise à la politique de



confidentialité de l'Organisateur disponible à l'adresse suivante : [Politique de protection des données](#). Conformément au RGPD, toute personne a le droit d'écrire au service de protection des données à caractère personnel de l'Organisateur pour exercer ses droits d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qui sont traitées par l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : qualite.mail@rs-components.com.

12. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée.
13. Les participants reconnaissent et acceptent que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les inscriptions recueillies, sous réserve que leur participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit.
14. Tout litige sera soumis aux tribunaux français conformément à la loi française.
15. L'ensemble du Règlement est mis à disposition à tout participant durant la durée du Jeu et est accessible en version française à l'adresse suivante : <https://fr.rs-online.com/web/content/m/calendrier-de-l-avent-facom-dewalt>

Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par l'Organisateur.